
États financiers de Banques alimentaires Canada

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Banques alimentaires Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Banques alimentaires Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 30 mai 2023

Banques alimentaires Canada**État de la situation financière**

Au 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
			(note 15)
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		14 988 864	27 736 240
Placements	3	13 011 335	8 010 725
Débiteurs	4	7 667 001	7 436 430
Charges payées d'avance et stocks		908 614	606 589
		36 575 814	43 789 984
Immobilisations	5	61 710	58 709
		36 637 524	43 848 693
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	7 422 266	6 744 386
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	18 362	27 161
		7 440 628	6 771 547
Dépôt de sous-location		16 932	16 932
		7 457 560	6 788 479
Engagements	12		
Actif net			
Fonds d'administration	8	21 590 535	21 227 448
Fonds grevés d'une affectation interne	9	3 750 000	3 750 000
Fonds grevés d'une affectation externe	10a)	3 839 429	12 082 766
		29 179 964	37 060 214
		36 637 524	43 848 693

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023

	Fonds d'administration	Fonds investis en immobilisations	Fonds de réserves pour les programmes	Total du fonds d'administration	Fonds grevés d'une affectation interne	Fonds grevés d'une affectation externe	2023 Total	2022 Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Dons d'entreprises	7 166 986	8 799	–	7 175 785	–	12 706 444	19 882 229	19 178 264
Subventions des fondations	947 335	–	–	947 335	–	2 717 913	3 665 248	5 340 052
Subventions gouvernementales	–	–	–	–	–	–	–	35 842 694
Dons des particuliers	6 555 147	–	–	6 555 147	–	7 592	6 562 739	6 663 338
Intérêts	739 632	–	–	739 632	–	–	739 632	162 054
Autres produits	208 519	–	–	208 519	–	–	208 519	6 238
Dons sous forme de denrées alimentaires	–	–	–	–	–	24 828 197	24 828 197	25 000 793
Total des produits	15 617 619	8 799	–	15 626 418	–	40 260 146	55 886 564	92 193 433
Charges	11							
Programmes								
Acquisition et partage des denrées	–	–	–	–	–	3 029 666	3 029 666	8 217 633
Services et soutien au réseau	1 269 196	–	–	1 269 196	–	1 774 361	3 043 557	1 735 430
Recherche et activités de sensibilisation	321 460	–	–	321 460	–	1 207 415	1 528 875	986 798
Fonds redistribués au réseau	6 951 242	–	–	6 951 242	19 560	18 045 903	25 016 705	38 730 475
Dons de denrées alimentaires distribuées au réseau	–	–	–	–	–	24 828 197	24 828 197	25 000 793
Total des programmes	8 541 898	–	–	8 541 898	19 560	48 885 542	57 447 000	74 671 129
Services de soutien								
Administration	1 010 209	25 141	–	1 035 350	–	–	1 035 350	1 036 333
Développement des fonds	4 969 464	–	–	4 969 464	–	315 000	5 284 464	3 812 477
Total des services de soutien	5 979 673	25 141	–	6 004 814	–	315 000	6 319 814	4 848 810
Total des charges	14 521 571	25 141	–	14 546 712	19 560	49 200 542	63 766 814	79 519 939
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 096 048	(16 342)	–	1 079 706	(19 560)	(8 940 396)	(7 880 250)	12 673 494
Solde au début de l'exercice	20 868 739	58 709	300 000	21 227 448	3 750 000	12 082 766	37 060 214	24 386 720
Virements interfonds	(735 962)	19 343	–	(716 619)	19 560	697 059	–	–
Solde à la fin de l'exercice	21 228 825	61 710	300 000	21 590 535	3 750 000	3 839 429	29 179 964	37 060 214

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
		(note 15)
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(7 880 250)	12 673 494
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	25 141	73 010
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(8 799)	(5 356)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(230 571)	4 559 468
Charges payées d'avance et stocks	(302 025)	2 326 456
Créditeurs et charges à payer	677 880	(19 818 007)
	(7 718 624)	(190 935)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(28 142)	(25 453)
Achats nets de placements	(5 000 610)	(4 412 122)
	(5 028 752)	(4 437 575)
Activité de financement		
Loyer reporté	—	3 919
Entrées nettes de trésorerie	(12 747 376)	(4 624 591)
Trésorerie au début de l'exercice	27 736 240	32 360 831
Trésorerie à la fin de l'exercice	14 988 864	27 736 240

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Nature et objectif de l'Organisme

Banques alimentaires Canada (l'*« Organisme »*) est l'association nationale qui représente le réseau des banques alimentaires partout au pays. Son mandat est de bâtir une société dans laquelle personne ne souffre de la faim. Pour ce faire, l'Organisme entreprend des initiatives nationales de distribution de denrées alimentaires et partage des fonds partout au pays, élaboré et appuie des programmes qui permettent aux personnes et aux familles d'atteindre l'autonomie et trouve des solutions à long terme pour lutter contre la faim grâce à la recherche et à la participation du gouvernement. L'Organisme a été constitué en entité sans capital social le 20 décembre 1988 sous la dénomination sociale d'Association canadienne des banques alimentaires en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En 2008, il a changé de dénomination sociale pour devenir Banques alimentaires Canada. Depuis 2014, l'Organisme relève de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'Organisme est inscrit comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada, est exonéré d'impôt sur le revenu et peut remettre des reçus de dons.

Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Changement d'estimation comptable

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, l'Organisme détermine la valeur des denrées alimentaires données en utilisant le prix moyen par livre par catégorie d'aliments, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Auparavant, cette évaluation était effectuée en fonction d'un prix moyen unique par livre. Ce changement d'estimation comptable a été effectué de façon prospective et, par conséquent, les états financiers de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Dons sous forme de services et de denrées alimentaires

Un certain nombre de bénévoles consacrent du temps aux activités de l'Organisme. Comme il est difficile d'attribuer une valeur à ces services, la valeur du temps donné n'est pas prise en compte dans ces états financiers.

L'Organisme reçoit et distribue un volume considérable de denrées alimentaires et de produits de consommation avec le réseau au moyen de nombreux programmes :

a) Système national de partage des aliments

Le volume de denrées alimentaires et de produits de consommation acquis et distribués au moyen du programme de dons d'entreprises du Système national de partage des aliments s'élevait à 6 982 230 livres (7 788 409 livres en 2022). Le prix moyen par livre pour chaque catégorie d'aliments varie de 1,04 \$ à 6,78 \$ (3,21 \$ la livre en 2022) selon une estimation fournie par un tiers. Ces dons sous forme de denrées alimentaires sont reflétés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net à titre de dons sous forme de denrées alimentaires et viennent compenser les dons de denrées alimentaires distribuées au réseau. L'Organisme comptabilise les dons sous forme de denrées alimentaires dans l'exercice où elles sont reçues et distribuées au réseau.

b) Programme des aliments au détail

En plus des produits donnés par l'intermédiaire du Système national de partage des aliments, l'Organisme gère également les dons liés à notre Programme des aliments au détail. Le volume des produits donnés était de 20 917 620 livres (19 228 964 livres en 2022). Ces produits donnés ne sont pas reflétés dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière, car l'Organisme agit à titre d'intermédiaire pour le Programme des aliments au détail.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)*Dons sous forme de services et de denrées alimentaires (suite)*

Les charges liées au Système national de partage des aliments et au Programme des aliments au détail sont incluses dans les charges liées aux acquisitions et aux distributions de denrées alimentaires dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Outre les charges engagées pour ces programmes de dons alimentaires, l'Organisme reçoit d'importants dons sous forme de services d'entreposage et de transport de produits. La valeur des dons de services d'entreposage et de transport n'est pas reflétée dans ces états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les dons en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la valeur comptable et établi sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Ordinateurs et logiciels	30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location utilisé par l'Organisme

Comptabilisation des produits

Les dons ou les subventions affectés sont comptabilisés comme des produits des fonds affectés correspondant à l'aide de la comptabilité par fonds affectés. Tous les autres dons ou subventions affectés pour lesquels aucun fonds affecté correspondant n'a été établi sont reportés et comptabilisés comme des produits du fonds d'administration pour les exercices au cours desquels les charges connexes sont engagées. Les dons ou subventions non affectés sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration. Les promesses d'apports sont comptabilisées comme débiteurs lorsque le montant peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement ultime est raisonnablement assuré.

Loyer reporté

L'Organisme a conclu un contrat de location-exploitation qui comprend une clause d'indexation du loyer minimum fixe prédéterminée sur la durée du contrat de location. L'Organisme comptabilise la charge de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location, ainsi que la différence entre les montants imputés aux résultats et les montants payés à titre de loyer reporté. La différence est comptabilisée comme crédit reporté dans les premières années du contrat de location, lorsque les paiements en trésorerie sont généralement moins élevés que la charge de loyer comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire, puis elle est réduite dans les dernières années du contrat de location, lorsque les paiements commencent à dépasser la charge comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'Organisme a également reçu du financement pour des améliorations locatives dans le cadre du contrat de location-exploitation. Ce financement est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations au début du contrat de location et est comptabilisé dans les produits pendant la durée du contrat de location au taux auquel la charge d'amortissement est comptabilisée à l'égard des améliorations locatives.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les produits et les charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les soldes pour lesquels ces estimations ont été utilisées sont les immobilisations (amortissement), les charges à payer, la provision pour créances douteuses et la valeur des dons sous forme de denrées alimentaires.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument financier. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements. L'Organisme a choisi l'option de la juste valeur pour évaluer les placements et a enregistré toutes les variations ultérieures de la juste valeur dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

À chaque date de présentation de l'information financière, l'Organisme évalue s'il existe ou non des indices de dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Le cas échéant, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les coûts de transaction des éléments évalués à la juste valeur sont passés en charges à chaque date de l'état de la situation financière et ceux des éléments évalués au coût après amortissement sont portés au débit de l'instrument financier.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les montants reçus pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés afférents aux immobilisations et sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations connexes.

2. Description des fonds*Fonds d'administration**a) Fonds non affectés*

Les activités de fonctionnement sont comptabilisées dans les fonds non affectés de l'Organisme.

b) Fonds investis en immobilisations

Les immobilisations de l'Organisme, moins les subventions d'investissement connexes, sont comptabilisées dans les fonds investis en immobilisations de l'Organisme.

c) Fonds de réserves pour les programmes

Le fonds de réserves pour les programmes fournit des fonds à court terme qui permettent le développement ou la croissance des programmes.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Description des fonds (suite)

Fonds grevés d'une affectation interne

a) *Fonds de réserves de fonctionnement*

Le fonds de réserves de fonctionnement permet à l'Organisme de disposer de fonds nécessaires à la poursuite de ses activités lorsque les conditions financières sont particulièrement difficiles ou de s'assurer qu'il dispose des fonds suffisants si l'Organisme devait mettre fin à ses activités. Au cours de l'exercice, un transfert de néant provenant des fonds non affectés a été effectué (250 000 \$ en 2022).

b) *Fonds de réserves en cas de catastrophe*

Le fonds de réserves en cas de catastrophe a été créé par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2021. Le fonds de réserves en cas de catastrophe permet à l'Organisme de réagir lorsqu'une catastrophe affecte une ou plusieurs banques alimentaires du réseau de Banques alimentaires Canada.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 19 560 \$ (1 000 000 \$ en 2022) vers ce fonds à partir des fonds non affectés pour le reconstituer à 1 000 000 \$.

Fonds grevés d'une affectation externe

Fonds réservé aux donateurs

Les fonds reçus de donateurs et affectés à des projets ainsi que les fonds destinés à être redistribués au réseau sont comptabilisés dans le fonds réservé aux donateurs.

3. Placements

Les fonds sont investis conformément à la politique de placement de l'Organisme. Les placements totalisant 13 132 311 \$ (8 010 725 \$ en 2022) consistent en des fonds investis dans un compte d'épargne placement, dans un compte du marché monétaire et dans des certificats de placement garanti (des « CPG »). Les CPG viennent à échéance entre avril et août 2023 et portent intérêt à des taux allant de 4,95 % à 5,14 % (aucun CPG détenu en 2022).

4. Débiteurs

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	50 432	1 688
Intérêts à recevoir	170 084	-
Promesses d'apports – entreprises	6 897 262	6 986 770
Cartes de crédit d'entreprise	25 698	-
Remises du gouvernement à recevoir	523 525	447 972
	7 667 001	7 436 430

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Ordinateurs et matériel de bureau	112 761	51 051	61 710	58 709
	112 761	51 051	61 710	58 709

6. Créditeurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Créditeurs et charges à payer	611 281	745 557
Subventions à payer aux banques alimentaires	6 810 985	5 998 829
	7 422 266	6 744 386

Il n'y avait pas de sommes à remettre à l'État aux 31 mars 2023 et 2022.

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour les améliorations locatives et les ajouts au mobilier.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	27 161	32 517
Moins : montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	8 799	5 356
Solde à la fin de l'exercice	18 362	27 161

8. Fonds d'administration

	2023 \$	2022 \$
Fonds d'administration non affectés	21 228 825	20 868 739
Fonds investis en immobilisations	61 710	58 709
Fonds de réserves pour les programmes	300 000	300 000
Solde à la fin de l'exercice	21 590 535	21 227 448

Les fonds d'administration non affectés devraient être utilisés pour financer des investissements directs dans différents secteurs du réseau de banques alimentaires. Les fonds serviront notamment à faciliter l'accès aux communautés mal desservies et à améliorer les systèmes, les infrastructures et la capacité, ainsi qu'à faire progresser le plan stratégique de l'Organisme afin de lui permettre de remplir sa mission, qui consiste à soulager la faim aujourd'hui et à prévenir la faim demain; c'est ainsi que nous réaliserons notre vision d'un Canada où personne ne souffre de la faim.

Banques alimentaires Canada**Notes complémentaires**

31 mars 2023

9. Fonds grevés d'une affectation interne

	2023 \$	2022 \$
Fonds de réserves de fonctionnement	2 750 000	2 750 000
Fonds de réserves en cas de catastrophe	1 000 000	1 000 000
Solde à la fin de l'exercice	3 750 000	3 750 000

10. Fonds grevés d'une affectation externe*a) Fonds grevés d'une affectation externe*

Les fonds grevés d'une affectation externe totalisaient 3 839 429 \$ à la fin de l'exercice (12 082 766 \$ en 2022). Ces fonds sont détenus pour des activités précises visant à soutenir le réseau et seront passés en charges d'ici décembre 2023.

b) Fonds pour la redistribution au réseau

Les fonds provenant des sources mentionnées ci-dessous, de même que les produits de programmes particuliers, ont été distribués aux partenaires du réseau, c'est-à-dire les associations provinciales, les banques alimentaires affiliées et les banques alimentaires non affiliées partout au Canada.

	2023 \$	2022 \$
Soutien en réponse à la COVID-19	8 507 206	26 474 321
Mécénat et campagnes de sensibilisation	7 109 821	7 661 606
Campagnes et initiatives nationales	9 399 678	4 594 548
	25 016 705	38 730 475

11. Ventilation des charges salariales

Les charges liées aux salaires et aux avantages sont ventilées dans les programmes ou les services de soutien en fonction du nombre estimatif d'heures travaillées par les employés dans les différents programmes.

Le résumé des ventilations s'établit comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Acquisition et partage des denrées	891 047	909 834
Services et soutien au réseau	1 315 062	1 269 567
Recherche et activités de sensibilisation	765 049	605 551
Développement des fonds	1 724 335	1 281 569
Administration	647 719	645 409
	5 343 212	4 711 930

12. Engagements

L'Organisme a conclu un contrat de location qui viendra à échéance le 1^{er} octobre 2024. Les paiements de loyer minimums annuels, y compris les loyers supplémentaires pour les coûts d'entretien et les frais d'exploitation estimatifs s'établissent comme suit :

	\$
2024	211 205
2025	<u>105 602</u>
	<u><u>316 807</u></u>

L'Organisme sous-loue l'emplacement visé par le contrat de location ci-dessus, et les produits locatifs de cette sous-location (183 964 \$ en 2024 et 93 583 \$ en 2025) seront donc portés en diminution des charges locatives liées au contrat de location initial.

13. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) L'Organisme a versé des indemnités en vertu du contrat de location pour l'utilisation de ses installations. Selon les modalités de ce contrat, l'Organisme doit indemniser la contrepartie pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les obligations, pertes et poursuites engagées et tous les dommages qui surviennent pendant la durée du contrat ou après.
- b) L'Organisme indemnise tous les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles agissant en son nom pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts engendrés pour régler des poursuites ou actions en justice en raison des services qu'ils auraient fournis à l'Organisme, sous réserve de certaines restrictions.

Compte tenu de la nature de ces ententes d'indemnisation, il est impossible pour l'Organisme d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, car il est difficile d'évaluer le montant de l'obligation découlant d'événements futurs imprévisibles et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, l'Organisme n'a pas effectué de paiements en vertu de telles ententes d'indemnisation et, par conséquent, aucun montant lié à ces ententes n'a été inscrit au bilan. L'Organisme a souscrit une assurance responsabilité civile afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle.

14. Risques liés aux instruments financiers*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que des fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des placements à revenu fixe.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'Organisme est principalement attribuable à ses débiteurs et promesses d'apports.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Banques alimentaires Canada**Notes complémentaires**31 mars 2023

15. Montants comparatifs

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent suivants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré :

	Au 31 mars 2022	
	Montants reclassés	Montants présentés précédemment
	\$	\$
État de la situation financière		
Passif		
Apport en capital différé	27 161	-
Dépôt de sous-location	16 932	-
Loyers reportés	-	44 093
	44 093	44 093

L'état des flux de trésorerie a été modifié en conséquence.